

IMPACT DE L'IMMIGRATION

Robert J. Shalka

Les agents d'immigration faisaient partie des premiers représentants du Canada à l'étranger. Dans les années 1850, la Province du Canada-Uni envoyait déjà des «agents d'immigration» en Europe. Après la Confédération en 1867, des agents fédéraux ont été envoyés en mission à l'étranger, d'abord en Angleterre et ensuite dans d'autres pays européens. Cette activité s'est poursuivie sous diverses formes jusqu'en 1939. En 1913, année record, le Canada accueillit 400 870 immigrants.

Néanmoins, un Service extérieur d'immigration composé de membres vraiment «permutants» n'est apparu qu'après 1945. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui devait devenir plus tard Emploi et Immigration Canada, employait des agents du Service extérieur. Leur responsabilité première, était, et demeure, la sélection et le contrôle des candidats à l'immigration et des visiteurs, et la prestation de conseils à ceux-ci.

À la suite de la rationalisation des Services extérieurs en 1981, le ministère des Affaires extérieures a assumé la responsabilité de «l'exécution outremer des programmes d'immigration». Des agents du Service extérieur ont été mutés d'Emploi et Immigration pour constituer la filière des affaires sociales au Ministère. L'élaboration de la politique d'immigration est demeurée la responsabilité d'Emploi et Immigration Canada. Néanmoins, cette politique n'est pas une question uniquement intérieure. Elle comporte un élément de politique étrangère auquel les Affaires extérieures apportent, en permanence, une contribution importante. Cela représente d'importantes responsabilités en matière de rapport et d'analyse pour les agents des Affaires sociales.

Le programme d'immigration s'est développé depuis 1985, année où 72 810 visas d'immigrants seulement furent délivrés dans le monde entier; en

1988, il y en a eu 154 789. Au cours des neuf premiers mois de 1989, nos missions outremer ont délivré 134 987 visas d'immigrants et le chiffre aurait atteint 185 000 à la fin de l'année. Cette même période a également connu une croissance considérable du système de délivrance de visas de visiteurs car les dispenses ont été retirées à de plus en plus de pays. Alors qu'en 1985 environ 309 000 demandes de visas ont été acceptées ou refusées dans le monde entier, plus de 553 000 ont été traitées en 1988. On prévoit qu'environ 700 000 demandes de visa seront accordées ou refusées en 1989. Malgré cette augmentation du volume des dossiers à traiter, les ressources consacrées outremer au programme d'immigration ne se sont accrues que de huit pour cent.

Le Ministère a 1 569 agents dont 264 appartiennent à la filière des Affaires sociales. À l'heure actuelle, 213 agents canadiens de cette filière sont en poste dans 63 de nos missions. Cent vingt d'entre eux se consacrent à l'établissement des dossiers d'immigrants, 83 à celui des visiteurs et 10 à la liaison en ce qui concerne l'application des règlements.

À partir de 1967, l'adoption du principe d'«universalité» et de la «formule de points d'appréciation» a marqué une évolution du programme en ce qui concerne le choix des personnes admises et leur ordre de priorité. Cela a coïncidé avec un nombre record d'immigrants (222 876 arrivées) au cours de la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale. Les trois grands principes de ce système sont bien connus : la réunion des familles; le recrutement de migrants économiques compétents et talentueux, et les programmes humanitaires.

Au seuil des années 1990, une étape cruciale a été atteinte dans la mise en oeuvre outremer du programme d'immigration. Ce système reposait sur le principe que le nombre d'immigrants que le gouvernement souhaite admettre au cours d'une année donnée correspond approximativement au nombre de